



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
REF: 216701698-20240125-24\_01361-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2024  
Date de réception préfecture : 29/01/2024

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 25 janvier 2024 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 13

Conseillers représentés : 6

Date de convocation : 17 janvier 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

**Présents** : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, M. Philippe SCHILLING

**Absents excusés avec pouvoir** : M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY  
Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER  
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH  
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Jacky NOLETTA  
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Maxime KERN

**Absente sans pouvoir** : Mme Carole METZ

### **Objet : Composition des commissions municipales**

Par délibération du 04 juin 2020, et conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal a constitué des commissions de travail, d'études et de projets, composées uniquement de conseillers municipaux, qui ne prennent aucune décision, mais qui émettent des avis à caractère purement consultatif.

M. Alain VOLTZENLOGEL, conseiller municipal, décédé le 29 décembre 2023, faisait partie de plusieurs commissions.

M. le Maire propose de remplacer M. Alain VOLTZENLOGEL dans les commissions concernées.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,

**Considérant** le décès de M. Alain VOLTZENLOGEL, conseiller municipal,

**Considérant** la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas procéder à la nomination à scrutin secret,

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- Philippe SCHILLING, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres
- Julien ANCKLY, membre de la Commission « Patrimoine, travaux, bâtiments publics »
- Sabine KROMMENACKER, membre de la Commission « Vie associative, fêtes »
- Maxime KERN, membre de la Commission « Espaces Verts, fleurissement, forêts »
- Michèle NAVE, membre de la Commission « Urbanisme, Aménagement du territoire »
- Julien ANCKLY, membre de la Commission « Sécurité routière, tranquillité publique »
- Emmanuelle PARISSÉ, membre de la Commission « Organisation manifestations officielles, jumelage »
- Julien ANCKLY, délégué à l'Association Sportive et Culturelle.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 29 janvier 2024

Publiée ou notifiée le 29 janvier 2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,  
Jacky NOLETTA